



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Birmanie

Question écrite n° 79449

Texte de la question

La surprise n'a pas épargné les premiers intéressés eux-mêmes. Le 4 novembre 2005, une partie des fonctionnaires de neuf ministères birmans, parmi lesquels ceux des affaires étrangères, de l'intérieur, du commerce, de la poste et des télécommunications, ont reçu l'ordre de la junte militaire de préparer leur paquetage. Le 6 novembre 2005 à l'aube, à bord d'autobus et de camions, ils ont quitté Rangoon et pris la route de ce qui deviendra sans doute la nouvelle capitale du pays : Pyinmana, à plus de 300 kilomètres au nord de Rangoon. Le déménagement doit s'étaler jusqu'au printemps 2006, quand les ministres et leur cabinet rejoindront (en théorie) leurs services. Les ambassades étrangères n'ont pas été prévenues des dispositions qu'il leur faudra prendre. Les diplomates se sont vu lire un simple communiqué annonçant la nouvelle. L'édification de ce véritable « quartier général de gouvernement » place l'administration birmane en première ligne des zones frontalières du nord où l'armée est maîtresse des jeux bureaucratiques car elle fait face à la région d'insécurité traditionnelle habitée par une myriade d'ethnies minoritaires rétives. En outre, quitter Rangoon à terme, si le plan vient à complète réalisation, mettrait la junte à l'abri d'une ville où elle s'est toujours sentie mal à l'aise. De plus, la politique américaine aurait aussi joué un rôle dans cette décision. Depuis l'invasion américaine de l'Irak, l'idée que Rangoon serait bien vulnérable devant la menace d'une attaque par voie de mer aurait germé dans l'esprit des généraux. Il n'est pas exclu que l'ordre de départ intempestif ait résulté d'une accélération de ce réflexe devant l'accroissement des pressions américaines pour que les Nations unies se saisissent du « cas birman » et des violations des droits de l'homme dont la junte est accusée. En pratiquant ainsi, la junte birmane cherche peut-être aussi à briser les réseaux pouvant encore exister au sein de l'administration de partisans de l'ancien premier ministre et numéro trois du régime, ex-chef du renseignement militaire, qui s'était vivement opposé à la stratégie d'enfermement diplomatique du chef de la junte. Compte tenu de l'ensemble de ces éléments inquiétants pour l'avenir démocratique de la Birmanie, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre des affaires étrangères de lui indiquer la position et les intentions du Gouvernement au sujet de ce dossier.

Texte de la réponse

Les autorités birmanes ont fait part de leur souhait de transférer leur capitale de Rangoon à Pyinmana. Ce transfert reste à cette date très partiel mais les missions diplomatiques ont été priées, lors d'une réunion organisée par le protocole birman le 9 décembre 2005, de prendre leurs dispositions pour la fin 2007. Le site n'est pas aujourd'hui accessible aux ressortissants étrangers car, officiellement, les infrastructures ne sont pas terminées. Selon le ministère des affaires étrangères, les diplomates étrangers ne seront invités à se rendre pour la première fois à Pyinmana qu'au cours du second trimestre 2006. Chaque mission diplomatique aura le choix de rester à Rangoon où une antenne du ministère des affaires étrangères sera maintenue ou de construire à Pyinmana, pour y transférer tous ses services avec la possibilité de garder des bureaux dans l'actuelle capitale politique et économique du pays. Selon les informations disponibles, les terrains ne seront ni donnés ni vendus, mais loués, pour couvrir la construction des infrastructures de l'enclave diplomatique.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79449

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 2005, page 10931

Réponse publiée le : 17 janvier 2006, page 480